

Eoliennes, panneaux solaires : la fin du jackpot pour l'Etat

ÉNERGIE

Le retour à la normale se profile pour les finances publiques avec la fin des recettes exceptionnelles liées aux productions d'électricité renouvelable.

Sharon Wajsbrot

La baisse des prix de l'énergie a du bon pour les consommateurs mais elle n'est pas de bon augure pour les contribuables dont les impôts sont mobilisés pour accélérer l'essor des énergies vertes.

Dans une délibération publiée en fin de journée mardi, la Commission de régulation de l'énergie pointe le « retour au niveau d'avant-crise » pour les charges de service public de l'énergie. Autrement dit, la période au cours de laquelle les éoliennes, panneaux solaires et autres rapportaient de l'argent dans les caisses de l'Etat est définitivement terminée. « Les énergies renouvelables devraient de nouveau représenter des charges pour l'Etat en 2024 et 2025, à hauteur respectivement de 2,5 milliards d'euros et de 4,3 milliards d'euros », indique la CRE.

Compensation financière pour les producteurs

D'ici à 2025, le soutien cumulé aux énergies renouvelables électriques et gazières devrait avoir retrouvé son niveau d'avant la crise de l'énergie, soit environ 6 milliards d'euros. Pour mémoire, grâce à l'envolée des prix de l'énergie sur les marchés, l'Etat avait bénéficié de 5,9 milliards d'euros de recettes exceptionnelles reversées par les exploitants des centrales renouvelables en 2022 et 2023.

Fait notable cette année, les parcs éoliens terrestres installés en France continuent de rapporter un peu d'argent à l'Etat, 300 millions



Selon le régulateur, le soutien aux éoliennes, aux panneaux solaires et autres devrait coûter 2,5 milliards d'euros à l'Etat cette année. Photo Siccoli Patrick/Sipa

d'euros, estime la CRE, contre 3,4 milliards d'euros apportés au budget de l'Etat en 2023. Cette bonne nouvelle est liée au niveau des contrats à prix garantis conclus avec l'Etat. Ces contrats prévoient une compensation financière pour les producteurs lorsque les prix de marché sont inférieurs à un prix cible. Et en retour, un versement à l'Etat est prévu quand les prix de marché sont supérieurs aux prix de rachat garantis.

Le coût du solaire

En France, les prix de ces contrats dans l'éolien terrestre restent relativement modestes par rapport à ceux en vigueur dans le photovoltaïque. Ces derniers intègrent en effet encore les contrats à prix très

élevés noués dans le solaire dans les années 2010 et que l'Etat a finalement renoncé à renégocier. Pour 2024, les charges liées aux parcs photovoltaïques devraient ainsi s'élever à 2,2 milliards d'euros, puis 2,9 milliards d'euros en 2025. « 67 % de ce montant correspond à des contrats historiques dits S06-S10 », note la CRE dans sa délibération. Autrement dit, ces fameux contrats dont le prix est désormais complètement hors marché.

Bien plus modestement, l'éolien en mer désormais opérationnel en France, avec le parc de Saint-Nazaire, de Fécamp ou de Saint-Brieuc commence aussi à peser dans la balance. En 2024, il doit représenter une charge de service

public de 311 millions d'euros puis de 600 millions d'euros en 2025. Le biométhane pèse, lui, à hauteur de 1,1 milliard d'euros, contre 79 millions d'euros en 2022 et 788 millions d'euros en 2023, quand le prix de la molécule s'était envolé.

En contrepartie pour les finances publiques, les mesures de protection des consommateurs déployées en urgence pendant la crise de l'énergie ne pèsent quasiment plus rien. En 2024, l'amortisseur mis en place pour modérer les factures d'électricité des entreprises coûtera 400 millions d'euros à l'Etat, contre un bouclier tarifaire destiné à contenir la flambée des factures de gaz et d'électricité qui a coûté au total 26,3 milliards d'euros entre 2022 et 2023. ■